



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2017 A 20 H

Conseillers présents : Daniel BEGUET, Michèle MIGNEROT, Serge BOURDIN, Christine CHURY, Laure DE FILPO, Pascal HENRY, Marie-Jo LADREYT, Aurélie LECUYER, David RENAUD, Roger ROBIN, Christophe SECRET, Denise VOLLAT

Conseillers excusés : Valérie BERNARD (donne pouvoir à Marie-Jo LADREYT), Jean-Claude MONTEYREMARD (donne pouvoir à Daniel BÉGUET)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 06 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le compte-rendu de la séance du 06 octobre 2017.

2 – CAUE DE L'AIN : CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE – DÉLIBÉRATION

Dans le cadre du projet de réaménagement de la Place de la Mairie, le Maire indique que le CAUE de l'Ain (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a été sollicité pour une mission de conseil. La mission consiste en une réflexion globale sur le réaménagement du centre de la Commune et plus particulièrement sur la place de la Mairie et sur une partie de la Grande Rue (stationnement des véhicules et circulation des voitures/piétons/vélos). Cette réflexion dégagera les enjeux à long terme et précisera les premières orientations. S'agissant d'une mission d'aide à la décision, la mission de maîtrise d'œuvre sera donc exclue.

Compte-tenu de l'adhésion de la Commune au CAUE de l'Ain, la participation forfaitaire de la Commune s'élève à un montant de 3 360 € au lieu de 4 200 € pour les communes non adhérentes.

Le Conseil Municipal accepte, à 14 voix POUR, la mission d'accompagnement proposée par le CAUE de l'Ain (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour le réaménagement de la Place de la Mairie. Il valide le montant de 3 360 € et autorise le Maire à signer la convention.

3 – PROGRAMME DE TRAVAUX D’ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DE LA REDEVANCE D’ASSAINISSEMENT - DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire explique que l’étude de Diagnostic Assainissement va aboutir à un programme pluriannuel de travaux, la société en charge de l’assistance à maîtrise d’ouvrage nous informe de la nécessité d’augmenter la participation à la redevance d’assainissement afin de pouvoir engager ces travaux et percevoir des subventions du Département et de l’Agence de l’Eau. Il est précisé que ce montant ne peut pas être inférieur à 0,70 € HT/M³.

Trois modalités pour la modification du montant de la redevance d’assainissement sont proposées et étudiées par le Conseil Municipal.

Après étude des éléments et pour répondre aux différentes exigences, le Maire propose de mettre le montant de l’abonnement à 20 € et la part variable à 0,534 € HT/ M³. Cette solution présente l’avantage de faire participer les résidents secondaires et ceux qui ne consomment pas d’eau mais qui ont des rejets dans le réseau.

Le Conseil Municipal valide, à 14 voix POUR, la modification du montant de la redevance d’assainissement comme suit : le montant de l’abonnement à 20 € et la part variable à 0,534 € HT/M³. Cette modification s’appliquera au 01/01/2018.

4 - INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRÉSOR – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose qu’un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d’attribution de l’indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes. Il précise que le comptable actuel, qui exerce depuis le 1^{er} janvier 2017, sollicite cette indemnité pour l’exercice 2017.

Le Maire indique que cette indemnité, qui prend pour base la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d’investissement constatées au titre des trois exercices précédents, est révisable chaque année. Il souligne que les prestations de conseil et d’assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable fournies par le receveur ont un caractère facultatif et qu’elles justifient l’attribution de cette indemnité.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, d’attribuer au receveur, pour l’année 2017, l’indemnité de conseil, au taux de 100 % soit un montant brut de 462,92 €.

5 – INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES POUR AGENT DU RESTAURANT SCOLAIRE – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu’un adjoint d’animation utilise tous les jours de l’année scolaire son véhicule personnel pour les trajets entre le restaurant scolaire de la Commune et le groupe scolaire de BRIORD et inversement. Dans le cadre de ses fonctions

d'adjoint d'animation, cet agent est amené à surveiller les enfants de BRIORD qui viennent déjeuner au restaurant scolaire et qui prennent le transport scolaire.

Il convient de verser à cet agent, utilisant son véhicule personnel, les indemnités kilométriques suivant le barème établi par arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2005, modifié au 01.08.2008.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de verser pour l'année 2017 des indemnités kilométriques à l'adjoint d'animation.

6 – PARTICIPATION AU COÛT DE LA CASTRATION DE CHATS – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire indique que des opérations pour la castration de chats ont eu lieu en 2016, sans accord préalable de la Société Protectrice des Animaux comme le stipule la convention liant la Commune et la SPA. Un cabinet vétérinaire sollicite la Commune pour le paiement d'une facture d'un montant de 264 €.

Le Conseil Municipal accepte, à 14 voix POUR, de prendre en charge la facture établie par la vétérinaire.

Il est rappelé que ces opérations réalisées par les vétérinaires sont à la charge des propriétaires des animaux et non à la charge de la Commune. Cette prise en charge est donc exceptionnelle et ne devrait logiquement pas être payée par l'ensemble de la collectivité.

7 – Questions et informations diverses

7-1 Feu d'artifice du 21 juillet 2018

Le Maire rappelle la proposition faite lors de la réunion du Conseil Municipal du 08 septembre 2017, de réunir les associations serriéroises pour tenter de mobiliser les énergies lors d'une éventuelle prochaine édition du feu d'artifice. En effet, les bénéfices des manifestations de « Fêtons Village » servent à acquérir du matériel qui est mis à disposition de toutes les associations.

Les associations serriéroises ont donc été rencontrées avant cette réunion du Conseil Municipal afin d'avoir un accord de principe de participation des associations lors de la soirée pyrotechnique de 2018 et de faire un point sur les besoins de matériels à acquérir. Une nouvelle réunion aura lieu au mois de décembre 2017.

7-2 Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 06 octobre 2017, approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme. La version définitive est maintenant prête à être dupliquée et envoyée au contrôle de légalité. L'urbaniste a en effet remis récemment le dossier.

Suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, une délibération doit être prise pour instaurer le droit de préemption urbain sur la Commune. Un modèle de délibération sera demandé au service ADS (Autorisation Droits du Sol) de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et sera transmis aux Conseillers Municipaux. Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord pour l'instauration du droit de préemption urbain sur la Commune.

Des étudiants en architecture vont travailler sur cette révision du Plan Local d'Urbanisme, la commission chargée de cette révision est invitée à venir les rencontrer, le mardi 21 novembre 2017 à 9 heures.

7-3 DSP Eau Potable

Une nouvelle rencontre de négociation a eu lieu le lundi 16 octobre 2017. La négociation menée avec SUEZ EAU France se déroule dans de bonnes conditions mais il faudra s'attendre à une augmentation substantielle du prix de l'eau au cours de l'année 2018.

7-4 Qualité de l'air des bâtiments accueillant des jeunes enfants

Suite à la décision prise de confier la mission d'accompagnement à l'ALEC01 (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain), l'intervention au Groupe Scolaire aura lieu au cours du mois de novembre 2017.

En ce qui concerne la mallette de mesure « Thermo'kit », les inscriptions pour l'emprunt de celle-ci au cours du mois de décembre, se font en mairie.

Une balade thermographique sera organisée le mercredi 15 novembre 2017 afin de constater à l'aide d'une caméra thermique, les déperditions de chaleur des habitations.

7-5 Restaurant Scolaire

Le Maire rappelle la sensible augmentation des effectifs. Il précise que les Maires des Communes de BRIORD et de MONTAGNIEU ont été rencontrés, ceux-ci sont favorables à l'extension du bâtiment actuel afin de solutionner le problème de saturation du Restaurant Scolaire. Une rencontre aura lieu au mois de novembre 2017.

7-6 Travaux d'élagage

Un devis a été établi pour l'élagage et l'abattage d'arbres au Camping : ce devis concerne 139 arbres et le montant est de 20 148 € TTC.

Un autre devis a également été établi pour l'élagage et l'abattage d'arbres dans différents lieux de la Commune : Site du Point Vert, Salle d'Animation Rurale et Zone verte. Le montant de ce devis est de 8520 € TTC.

Compte-tenu des dégâts occasionnés lors de chutes d'arbres, le Conseil Municipal décide de valider ces deux devis.

7-7 Gérance du Camping du Point Vert

Suite à l'arrêt de l'activité des gérants actuels du Camping du Point Vert, la commission chargée du recrutement d'un nouveau gérant a établi une « short-list » à partir

des nombreuses candidatures reçues. Cinq candidats ont été reçus et le choix s'est porté sur un couple domicilié actuellement à LAGNIEU.

Un rendez-vous a été pris avec l'office notarial de LAGNIEU afin de signer le contrat de gérance pour l'année 2018.

7-8 Aire de jeux

La décision est prise de réaménager l'aire de jeux située à proximité du Stade Jean Christin.

Des barrières et un accès limitatif pour les personnes à mobilité réduite seront acquis pour un montant de 3 210 € TTC. Un devis sera demandé à une entreprise de maçonnerie pour la réalisation d'un muret supportant les barrières.

Des jeux seront changés pour un montant de 8 145€ TTC et un sol souple sera mis en place sous les nouveaux jeux et sous l'éléphant déjà installé.

Une réunion devra être programmée avec l'ensemble des intervenants.

7-9 Restaurant du Point Vert

L'isolation du bâtiment datant de la construction de celui-ci, un devis pour une isolation thermique par soufflage a été validé. Ce devis est de 4 632 € TTC mais une prime d'un montant de 2 574 € peut être déduite pour ce genre de travaux. Le coût sera donc de 2 058 € TTC.

Vu la vétusté des deux baies coulissantes du Restaurant du Point Vert, un devis a été demandé pour le changement de celles-ci. Le devis d'un montant de 6 921,51 € TTC est validé.

Un autre devis a été établi pour le changement des sept châssis fixes mais le Conseil Municipal décide de ne pas entreprendre ces travaux.

7-10 Zone Verte : Terrains de tennis

Un devis d'un montant de 1 104 € TTC pour la fourniture et le changement des ampoules de l'éclairage des terrains de tennis a été validé. Il est précisé que ce devis comprend également la location d'une nacelle.

7-11 Installation d'un collecteur de vêtements et de chaussures

Un accord de collaboration a été signé avec l'association humanitaire, Humana People to People France pour la mise en place d'un collecteur permettant la collecte sélective de vêtements et de chaussures usagés. Le produit de la collecte sert au développement de projets humanitaires en Afrique.

7-12 Travaux au Cimetière

Les travaux au cimetière sont terminés. Une reprise de l'enrobé à proximité du portail sera réalisée.

En ce qui concerne le columbarium et la demande émise par le Conseil Municipal de graver les noms des défunts sur les plaques au lieu des portes. Le graveur fait état de la difficulté de graver sur les plaques fournies et de faire ainsi apparaître toutes les mentions de

l'état civil des défunts. Les noms des défunts seront donc gravés sur les portes comme sur le columbarium déjà en place.

7-13 Reprise de la voirie et de l'éclairage public

Des riverains d'une portion de la rue de la Vallée Bleue, demandent la reprise de la voirie et de l'éclairage public dans la voirie communale. Cette demande est accordée.

Il est rappelé que la reprise par la Commune de la voirie avait été acceptée pour un autre lotissement.

7-14 Ralentisseur de la Grande Rue : Demande d'un riverain

Un riverain du ralentisseur de la Grande Rue demande que celui-ci soit supprimé car les nuisances sonores sont, d'après lui, importantes. Aucune suite ne sera donnée à cette demande.

7-15 Pétition « anti pigeons »

Suite à la pétition reçue en mairie concernant les nuisances provoquées par l'installation d'une colonie de pigeons dans la rue du Four et plus particulièrement à l'intersection de la Grande Rue et de la Rue du Four, un conseiller municipal a été nommé afin de trouver une solution pour tenter de réguler ce problème de prolifération des pigeons.

7-16 Initiations informatiques itinérantes

Le centre social d'Ambérieu-en-Bugey organise des ateliers dans cinq communes dont Serrières. La formation débutera dès lors qu'au moins quatre personnes seront inscrites. Elle se déroulera à la mairie le mercredi matin, le cycle d'initiation sera de 3 mois avec une participation de 13 € par mois.

Une distribution de flyers sera effectuée.

7-17 Bulletin municipal

Les articles devront être rendus avant le 15 novembre 2017.

7-18 Cérémonie du 11 Novembre

Le départ du défilé se fera de la place de la Mairie à 11 heures. Préalablement, une gerbe sera déposée sur la tombe des soldats morts pour la France. A l'issue de la cérémonie au Monument aux Morts, un vin d'honneur sera servi à la salle d'animation rurale.

7-19 Téléthon 2017

Les 8 et 9 décembre 2017, le Téléthon sera organisé sur la Commune. Des animations auront lieu à proximité des commerces du Cœur de Village.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 1^{er} décembre 2017 à 20 heures